

COLLOQUE ERE DD

Comment l'institution scolaire peut-elle soutenir les pratiques d'ErE DD (L'Education relative à l'Environnement et au Développement Durable) à L'école ?

« Les acteurs au sein de l'enseignement et leurs articulations »

JEAN-PIERRE HUBIN, Administrateur général

L'Ere au niveau mondial

Chacun de nous construit sa propre représentation de l'environnement, construction qui se fait à partir de notre vécu, de notre entourage, et plus largement de notre culture et de notre éducation. Cette transmission de valeurs liées à l'environnement par l'éducation se fait depuis que l'humanité forme et enseigne.

Les fondements et objectifs de l'ErE ont été établis par la Conférence internationale intergouvernementale sur l'ErE de Tbilissi (Géorgie), organisée par l'UNESCO en octobre 1977.

L'idée globale était de « former une population mondiale consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes s'y rattachant, une population qui aurait les connaissances, les compétences, l'état d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement qui lui permettraient de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels et à empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux »

Les objectifs de l'ErE ne peuvent être atteints que si l'on en respecte ses principes directeurs, parmi lesquels l'approche au travers de chaque discipline, la participation des élèves, la prise en compte de l'environnement dans sa totalité et la continuité du processus éducatif sont particulièrement notables.

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) s'emploie également à mobiliser les ressources éducatives de la planète pour contribuer à construire un avenir plus viable. Les chemins de la durabilité sont nombreux (agriculture et foresterie durables, recherche et transfert de technologies, financement, production et consommation durables) ; ils sont cités dans les 40 chapitres de l'Agenda 21, document officiel du Sommet de la Terre de 1992.

L'éducation est l'un de ces chemins. Elle ne peut permettre seule de parvenir à un futur viable ; néanmoins, sans enseignement ni apprentissage tournés vers le développement durable.

Comme l'a si bien souligné Lucie SAUVE hier soir, l'éducation relative à l'environnement vise à construire une « identité » environnementale, un sens de l'être-au-monde, une appartenance au milieu de vie, une culture de l'engagement.

A l'échelle des communautés, puis à celle de réseaux de solidarité élargis, elle vise à induire des dynamiques sociales favorisant l'approche collaborative et critique des réalités socio-écologiques et une prise en charge autonome et créative des problèmes qui se posent et des projets qui émergent.

L'Education à l'Environnement telle que définie lors de la Conférence internationale intergouvernementale sur l'ErE de Tbilissi propose donc un décloisonnement des disciplines et un ancrage territorial des problématiques à explorer. C'est ainsi qu'elle est mise en œuvre au sein du monde éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ErE en FWB

L'Education relative à l'Environnement et au Développement Durable (ErE DD) occupe déjà une place de choix dans l'école depuis longtemps. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les pratiques dans les écoles sont nombreuses et variées, depuis les activités ponctuelles jusqu'à des projets concernant toute une école. Le cadre de l'enseignement encourage de telles pratiques.

Ainsi dans le **Décret « Missions »**, décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, il faut souligner le 3ème objectif des 4 objectifs généraux (article 6, chapitre II):

"Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures"

La reconnaissance des activités d'ErE à l'école est confirmée au sein de l'article 73 (chapitre VII - Des projets éducatif, pédagogique et d'établissement) relatif au rapport d'activité annuel des établissements scolaires :

"6° aux initiatives prises en matière d'éducation aux médias, à la santé, à la vie relationnelle, affective et sexuelle et à l'environnement"

Le **Décret Citoyenneté**, décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française fait une place nette à l'ErE :

son chapitre 11° vise "Les principes du développement durable, en ce compris la consommation responsable."

Ces grands objectifs se retrouvent dans des textes plus fonctionnels de l'Enseignement. Ainsi, dans leur projet, les Centres de Dépaysement et de Plein Air de la Communauté française (CDPA) reprennent une définition de l'ErE et ajoutent dans leur dernier paragraphe :

« Eduquer, c'est développer (...) des valeurs et une capacité de réflexion favorisant l'autonomie, le savoir-faire, le savoir-être et le savoir-vivre. C'est permettre de poser des actes responsables maintenant et pour demain. »

Pour l'avenir, l'Ere ne sera pas oubliée : la Dynamique Horizon 2022 a donné naissance au Plan Marshall 2022 pour la Wallonie, et au Plan Régional de Développement Durable de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces plans entièrement tournés vers un développement durable prévoient des espaces où l'Education relative à l'Environnement possèdera parfaitement sa place.

L'AGERS EN FAVEUR DE LA COOPERATION, L' INTERACTION ENTRE LES ACTEURS, LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET LE DECLOISONNEMENT DES DISCIPLINES

L'Éducation relative à l'Environnement n'est pas un simple thème éducatif : elle constitue une dimension fondamentale de l'éducation. Elle décloisonne les disciplines et participe au renforcement de la citoyenneté responsable. A l'école, dans les classes, l'ErE crée les conditions favorables à une éducation participative, à la mise en place d'activités en interdisciplinarité, à l'organisation de projets...

L'AGERS œuvre en faveur de la coopération entre acteurs et s'est fortement impliquée dans l'émergence et l'évolution de l'ErEDD dans notre système éducatif.

→ *L'Accord de Coopération en ErE DD*

Un premier Accord de Coopération avait été signé entre la Communauté française et la Région wallonne en 2003. Il a été actualisé en 2012 pour intégrer la Région de Bruxelles-Capitale.

Cet accord a pour objectif d'exercer en commun les compétences de chaque structure en vue de promouvoir et de développer l'éducation relative à l'environnement, à la nature et au développement durable tout en la situant dans la perspective plus large de l'éducation à la citoyenneté responsable.

→ *Cellule Citoyenneté (AGERS - DGEO)*

Suite aux Assises de l'ErE DD en 2011, une cellule citoyenneté a vu le jour au sein de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire. Cette cellule s'inscrit dans le cadre du Décret « Missions ».

En effet, conformément au décret citoyenneté du 12 janvier 2007, la thématique de l'éducation à l'environnement et du développement durable fait partie de l'éducation à la citoyenneté.

La cellule a pour mission de concrétiser les intentions politiques et réglementaires sur le terrain, de valoriser, renforcer et coordonner les initiatives existantes, et ce, en étroite collaboration avec les Régions.

La cellule citoyenneté promeut une approche globale et systémique de l'éducation à la citoyenneté et au bien-être, une approche qui permet de s'enrichir les uns des autres au travers de différentes thématiques et démarches développées au sein de l'école.

Des projets scolaires misant sur une telle approche reposent sur une dynamique interdisciplinaire et de travail collégial.

→ *L'ErE DD dans les référentiels inter-réseaux (Travail du SGI)*

Lors de l'enquête menée pour préparer les Assises de l'ErEDD, trois facteurs étaient fréquemment

cités par les enseignants comme autant d'obstacles à la pratique de l'ErEDD. Par rapport à ces obstacles, trois engagements ont été pris :

- conforter les enseignants qui souhaitent faire de l'ErEDD en l'inscrivant dans leurs pratiques pédagogiques ;
- doter les enseignants d'exemples et d'un cadre théorique pour faire le lien entre les activités d'ErEDD et les référentiels interréseaux ;
- apporter un éclairage aux niveaux de la gestion du temps en classe, de la continuité et de l'intérêt des activités projetées.

Les engagements tenus à l'issue de ces Assises se sont traduits en 6 objectifs, déclinés chacun en diverses actions, avec pour cadre principal la mise en place de dispositifs de soutien et de renforcement de l'ErEDD dans les écoles :

Objectif 1 : partager une culture d'ErEDD au sein même du système scolaire (niveaux interréseaux, réseaux et écoles).

Objectif 2 : faciliter et encourager la coordination et la continuité en ErEDD.

Objectif 3 : travailler à partir des référentiels interréseaux de compétences.

Objectif 4 : veiller à apporter une vision globale et cohérente de l'offre des ressources extérieures d'ErEDD qui viennent en support à l'école.

Objectif 5 : accompagner la gestion environnementale des écoles.

Objectif 6 : assurer le suivi des actions des Assises.

Au sein de l'AGERS, c'est le SGI qui a été chargé de concrétiser l'objectif 3 :

un cadre théorique précisant ce qu'il convient d'entendre par ErE a été conçu ainsi que l'illustration des multiples possibilités de faire de l'ErE dans les classes tout en étant en adéquation avec les référentiels interréseaux.

Un groupe d'une trentaine d'Inspecteurs (SGI - Service général d'Inspection), issus de tous les niveaux de l'enseignement (maternel, primaire, secondaire général, technique et professionnel, ainsi que l'enseignement spécial), et de toutes les disciplines, a réalisé un travail collectif illustrant les portes d'entrée de l'Education relative à l'Environnement et au Développement Durable (ErE DD) à travers les référentiels inter-réseaux (à la base des programmes des Réseaux).

Ce travail identifie également des liens entre les disciplines. Près d'une centaine de fiches d'activités ont été réalisées.

→ Se former

Que ce soit à un niveau individuel et collégial, un éventail de formations continues sont proposées par l'IFC (Institut de la Formation en cours de Carrière), les Réseaux ainsi que les Régions et les associations.

Plusieurs formations disciplinaires font des liens avec l'ErE DD (exemples : sortie à vélo en éducation physique, énergie en éveil scientifique, concept de mobilité en géographie, expériences sur la pollution en sciences, etc.).

Par ailleurs, des modules permettent de se familiariser avec des démarches, transversales et participatives de l'ErE DD (exemple dans le Catalogue de l'IFC : le développement durable dans la vie scolaire) et de prendre des temps d'échanges de pratiques entre enseignants.

➔ **Autre idée** : travailler en fonction des constats tirés des Assises de l'ErEDD (enquêtes, focus-groupes....)

De nombreux enseignants se disent seuls pour porter un projet d'Education relative à l'Environnement et au Développement Durable. Pourtant, de nombreuses expériences montrent que des synergies avec des collègues au sein de l'école et avec des partenaires externes sont possibles et soutenantes.

Il est vrai que la mise en place de collaborations demande du temps : temps de rencontre, d'écoute mutuelle, de balisage du projet, de recherche d'informations... Au fil des collaborations, les obstacles se réduisent, on se connaît mieux, des rouages se mettent en place.

CONCLUSION

En résumé, les acteurs institutionnels sont nombreux : administration, inspection, responsables de réseaux et de pouvoirs organisateurs, conseillers pédagogiques, chefs d'établissements, enseignants, formation des réseaux, Institut de la Formation en cours de carrière (IFC), représentants des parents dans les conseils de participation et, maintenant que les axes de la réforme de la formation initiale des enseignants sont posés, on peut sans conteste ajouter à cette liste les responsables de la formation initiale des enseignants.

Des espaces de rencontre comme ce colloque sont des moments importants pour le développement de notre ErE. Ils permettent de dynamiser les collaborations, d'imaginer des nouveaux partenariats, de découvrir de nouvelles pistes pour placer au centre du processus éducatif ce que l'écologue français à l'origine de la création du Programme des Nations unies pour l'environnement, René Dubos, a appelé une « symbiose entre la terre et l'humanité ».

Je vous souhaite plein succès pour vos travaux, ce jour et pour l'avenir !